



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 25, rue François-Bruneau F - 44000 NANTES ☎ 06.38.79.52.73

Le chapelet pour tous... Tous pour le chapelet !

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

Pie XII faisait remarquer en son temps que la dévotion du saint rosaire s'harmonisait parfaitement « avec toutes les circonstances de la vie domestique, avec tous les besoins et les dispositions particulières de chacun des membres de la famille »¹.

Chapelet des jeunes époux, qu'ils récitent côte à côte « en face de la vie qui s'ouvre avec ses joyeux présages, mais aussi avec ses mystères et ses responsabilités. Il est si doux, dans la joie de ces premiers jours de pleine intimité de mettre ainsi ses espérances et ses projets d'avenir sous la protection de la Vierge toute pure et toute-puissante... »².

Chapelet des enfants « qui tiennent les grains du chapelet entre leurs doigts mignons encore malhabiles et qui lentement répètent, avec application et effort, mais déjà avec amour, les Pater et Ave que la patience de leur mère leur a enseignés... »³.

Chapelet de la jeune fille qui « prie pour celui qu'elle ne connaît pas encore, mais que Dieu connaît et que la Providence lui destine, et qu'elle voudrait savoir pareil à elle-même, chrétien fervent et généreux »⁴.

Chapelet du jeune homme, « qu'il garde précieusement sur soi, comme une protection de cette pureté qu'il veut porter intacte à l'autel de ses noces. Chapelet qu'il récite sans respect humain dans les loisirs favorables au recueillement et à la prière »⁵.

Chapelet de la mère qui « trouvera encore dans sa foi et son amour la force de le réciter... pour tous les siens, pour ceux surtout qui sont le plus exposés aux dangers de l'âme ou du corps, pour ceux qui sont tentés ou affligés, ou qu'avec tristesse elle voit s'éloigner de Dieu »⁶.

Chapelet du père de famille « qui ne manque jamais d'emporter son chapelet avec son

stylo et son calepin » et qui « ne rougit point de réciter son chapelet avec une dévote simplicité durant les brefs instants qu'il arrache à la tyrannie du travail professionnel pour aller retremper son âme de chrétien dans la paix »⁷.

Chapelet des anciens, le grand-père ou la grand-mère, « qui égrène, infatigable, son chapelet... durant les longues heures d'immobilité forcée dans le fauteuil » ou « fait alterner les petits services qu'elle trouve encore le moyen de rendre, avec des dizaines et des dizaines d'Ave qu'elle dit sans relâche sur son chapelet »⁸.

Chapelet du mourant, « serré aux heures suprêmes... entre ses mains tremblantes, alors qu'autour de lui les siens le récitent à voix basse ; chapelet qui restera sur sa poitrine avec le crucifix, témoin de sa confiance en la miséricorde de Dieu et en l'intercession de la Vierge, cette confiance dont était rempli ce cœur qui a fini de battre »⁹.

Chapelet de la famille tout entière, « rosaire que tous récitent en commun, petits et grands ; qui réunit le soir aux pieds de Marie ceux que le travail de la journée avait séparés et dispersés... qui consacre ainsi le lien qui les rassemble tous sous l'égide maternelle de la Vierge Immaculée, Reine du saint rosaire »¹⁰.

A l'occasion de la béatification de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, Léon XIII, quant à lui, faisait remarquer que le bienheureux avait mis « tous ses soins à propager... la dévotion à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, surtout par la salutaire habitude de réciter le rosaire de Marie » et que son zèle à promouvoir cette pratique l'avait placé « au premier rang parmi les disciples du patriarche saint Dominique »¹¹.

C'est donc à bonne école que se trouvent tous les enfants, serviteurs et esclaves de Marie pour réciter fidèlement leur chapelet ou leur rosaire. ✎

Abbé Guy Castelain+

¹ Allocution aux nouveaux époux du 8 octobre 1941. Les enseignements pontificaux, Le Saint Rosaire, Desclée, 1966 [EPR], n° 274.

² EPR 275.

³ EPR 276.

⁴ EPR 277.

⁵ EPR 278.

⁶ EPR 279.

⁷ EPR 280.

⁸ EPR 281.

⁹ EPR 282.

¹⁰ EPR 283.

¹¹ Léon XIII, Lettre apostolique *Misericors Deus*, 13 janvier 1888. EPR 58.



Le dogme médité dans le Rosaire à la manière de Montfort

Premier mystère glorieux La Résurrection

Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette première dizaine en l'honneur de votre Résurrection glorieuse, et nous vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, une foi vive et la ferveur dans votre service. Ainsi soit-il.

Notre Père... (Sur le dépôt de la Foi)

[Puis aux 10 Ave :]

1. La Foi est l'adhésion de l'intelligence, à cause de l'autorité de Dieu et sous la motion de la grâce, à la Révélation divine. La foi n'est donc pas un sentiment religieux qui émerge du subconscient ou de l'inconscient.

2. Dieu étant auteur de toute vérité, surnaturelle ou naturelle, il ne peut y avoir contradiction entre la Foi et la vraie science.

3. Le dépôt de la Foi est clos avec la mort du dernier des Apôtres (St Jean, mort vers l'an 100).

4. Il y a deux sources de la Révélation : la Tradition et l'Écriture sainte (la Bible).

5. La Tradition a une triple priorité sur l'Écriture sainte : priorité chronologique et logique, mais aussi priorité d'amplitude.

6. En conséquence, l'exégèse de la sainte Écriture a pour norme la Tradition.

7. En matière de Foi, il faut « veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru partout, toujours, et par tous » (Saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*).

8. L'idée de « Tradition vivante », c'est-à-dire évolutive, est un concept moderniste.

9. En matière de Foi, il ne peut donc y avoir qu'un progrès homogène, mais non pas une évolution hétérogène (ex. la Liberté religieuse).

10. Ce progrès doit se faire « dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée » (Saint Vincent de Lérins et Vatican I).

Gloire au Père... [Puis :]

Grâces du mystère de la Résurrection de Jésus-Christ, descendez dans nos âmes et rendez-les vraiment fidèles. Ainsi soit-il.

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, *s.m.m.*

Rappel du plan : introduction (1-13). **Partie I.** De la vraie dévotion en général (14-119). **Chapitre I.** Nécessité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (14-59). **Chapitre II.** Nature de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (60-119). **Première vérité : Jésus-Christ est la fin dernière de la dévotion à la très sainte Vierge Marie** (61-67). § I. Principe général. § II. **Conséquences de ce principe.** A) Conséquences négatives. B) **Conséquences positives.** 1° Conséquences générales. 2° **Conséquences particulières.** a. But véritable de la dévotion à Marie (n° 62). b. Union intime et indissoluble qui existe entre Jésus et Marie (n° 63). c. **Réponse aux attaques des Avis salutaires contre la dévotion mariale** (n° 64), suite et fin.

§ II – Conséquences (de la première vérité)

B) Conséquences positives

2° Conséquences particulières

c) Réponse aux attaques des Avis salutaires contre la dévotion mariale (n° 64), suite.

Écoutons les conseils de modération que l'Abbé de Saint Cyran adressait à la douce et aimante sœur Marie-Claire Arnaud, dont il trouvait trop sentimentale la piété envers la Sainte Vierge. Ils corroborèrent singulièrement ce que dit Montfort dans tout ce passage : « *Il faut de la modération partout... Il n'y a que Dieu seul qu'on peut et doit aimer sans mesure... la Vierge est élevée par-dessus tous les saints et toutes les créatures et si proche de Dieu qu'il est facile de se tromper dans les mouvements et les paroles lorsqu'on a du zèle pour elle, et même pour Dieu, étant possible de transporter les mêmes affections qu'on a pour Dieu, qui sont sans mesure, vers La Vierge, qui ne les agrée pas, s'estimant un néant dans le ciel même à l'égard de Dieu. C'est pourquoi vous ne la louez pas en la louant ainsi, vous ne l'aimez pas en l'aimant, si vous ne mettez des mesures à votre amour, n'y ayant que celui de Dieu et qu'on porte à Dieu qui doit être sans mesure.* »¹

Lisez maintenant Montfort : « *S'ils voient ou entendent quelque dévot à la Sainte Vierge parler souvent de la dévotion à cette bonne Mère, d'une manière tendre, forte et persuasive, comme d'un moyen assuré sans illusion, d'un chemin court sans*

¹ *La vie spirituelle*, avril 1938, p. 27.

danger, d'une voie immaculée sans imperfection, et d'un secret merveilleux pour Vous trouver et Vous aimer parfaitement, ils se récrient contre lui et lui donnent mille fausses raisons pour lui prouver qu'il ne faut pas qu'il parle tant de la Sainte Vierge, qu'il y a de grands abus dans cette dévotion et qu'il faut s'appliquer à les détruire, et à parler de Vous plutôt qu'à porter les peuples à la dévotion à la Sainte Vierge, qu'ils aiment déjà assez. »

« La guerre aux abus est vraiment déclarée. »¹ Voyons quels sont ces abus : « On les entend quelquefois parler de la dévotion à votre Sainte Mère, non pas pour l'établir et la persuader, mais pour en détruire les abus qu'on en fait, tandis que ces messieurs sont sans piété et sans dévotion tendre pour Vous, parce qu'ils n'en ont pas pour Marie, regardant le rosaire, le scapulaire, le chapelet, comme des dévotions de femelettes, propres aux ignorants, sans lesquelles on peut se sauver. »

Le quatrième avis salutaire disait : *« Les formules et petites prières qu'il aura récitées, les signes et instruments de piété qu'il aura portés, les confréries ou associations auxquelles il aura donné son nom, ne seront d'aucune utilité au pécheur. »*

Et le cinquième, après avoir nié que nous soyons les esclaves de Marie, ajoute : *« Si donc vous n'êtes pas mes esclaves, pourquoi continuer à montrer que vous l'êtes, en employant ces titres et ces signes de servitude. Le monde se réjouit des vaines marques de soumission propres aux gens de cour, moi je ne m'en réjouis pas. »*

Les signes de servitude ne peuvent être ici que le rosaire, le scapulaire et peut-être les chaînes ; et les soumissions vaines et mondaines, (telles qu'on les rencontre à la cour), ne sont pas autre chose que l'usage de saluer les images et statues de Marie et de s'incliner devant elles. Abus très grave évidemment qu'il faut extirper au plus vite. C'est pourquoi (dit Montfort) : *« S'il tombe en leurs mains quelque dévot à la Sainte Vierge, qui récite son chapelet ou ait quelque autre pratique de dévotion envers elle, ils lui changeront bientôt l'esprit et le cœur : au lieu du chapelet, ils lui conseilleront les 7 psaumes de la pénitence² ; au lieu de la dévotion à la Sainte Vierge, ils lui conseilleront la dévotion à Jésus-Christ. »*

On sait l'avertissement donné aux dévots indiscrets : *« Ne m'accordez pas plus de temps et ne m'adressez pas plus de prières qu'à Dieu »*. On voit à juste titre dans ces paroles la condamnation de la coutume répandue parmi les chrétiens de réciter le chapelet, les litanies de la Sainte Vierge, le petit

Office et autres prières mariales³. Et le moniteur ajoute : *« Tout votre amour et toutes vos prières, réservez-les pour Dieu. »* Le Père de Montfort ne fait que spécifier la pratique plus spécialement conseillée à la place des pratiques incriminées : la récitation des Sept psaumes de la pénitence.

Dans une lettre de justification écrite à Innocent XI par Choiseul, évêque de Tournai, on lit ces passages : *« Ceux qu'on appelle jansénistes recommandent aux dévots de s'enrôler dans les confréries ; mais pour fermer la bouche aux calomnies des protestants, ils condamnent les superstitions de vieilles femmes (le bienheureux dit femmelettes, c'est le même sens). Ils déclarent que le port d'un habit consacré (scapulaire) honore la Vierge, mais ils n'attachent pas l'assurance du salut à l'habit lui-même, si celui qui le porte ne garde pas les commandements de Dieu »⁴.*

Le Père de Montfort ne condamne pas avec moins d'énergie au n° 97, les dévots présomptueux. Que reste-t-il par conséquent de tous ces soupçons d'abus continuellement rappelés ? Une défiance volontairement ou involontairement entretenue à l'égard de la vraie dévotion elle-même. Rien de plus.

Aussi Montfort a-t-il raison de demander : *« O mon aimable Jésus, ces gens ont-ils Votre esprit ? Vous font-ils plaisir d'en agir de même ? Est-ce Vous plaire que de ne pas faire tous ses efforts pour plaire à votre Mère, de peur de Vous déplaire ? La dévotion à votre sainte Mère empêche-t-elle la vôtre ? Est-ce qu'elle s'attribue l'honneur qu'on lui rend ? Est-ce qu'elle fait bande à part ? Est-ce une étrangère qui n'a aucune liaison avec Vous ? Est-ce Vous déplaire que de vouloir lui plaire ? Est-ce se séparer ou s'éloigner de votre amour de se donner à elle et de l'aimer ? »*

On sent dans ces paroles l'émotion du défenseur de la vraie dévotion mariale, contre ceux qui persistent à la confondre avec ses contrefaçons, ou du moins qui voudraient supprimer l'une pour empêcher plus radicalement les autres.

La réponse à toutes les questions posées ici par le bienheureux, est évidemment : non, sur toute la ligne.

« Cependant, mon aimable Maître, le plupart des savants⁵ pour punition de leur orgueil, ne s'éloigneraient pas plus de la dévotion à votre sainte Mère et n'en donneraient pas plus d'indifférence, que si tout ce que je viens de dire était vrai » (début du n° 65 du *Traité de la vraie dévotion*).

A suivre.

¹ Ibid, p. 31 et suivantes.

² Plus conformes à l'autorité janséniste.

³ Voir Bourassé, *Summa aurea*, tome V, col. 192.

⁴ Voir *La Vie Spirituelle*, avril 1938, p. 42, note 189.

⁵ Beaucoup avaient des sympathies pour Port-Royal...

Les cantiques du Père Grignon

Les tendresses de la charité du prochain



(Sur l'air : *Vive Jésus, vive sa Croix*)

Il n'appartient qu'à des héros
De ne tirer jamais vengeance,
De souffrir pour Dieu tous les maux
Dans la paix et dans le silence.
Quand on se venge et l'on s'aigrit,
On marque son petit esprit.

Les saints n'ont-ils pas pardonné,
N'ont-ils pas remis toute injure ?
C'est pourquoi Dieu leur a donné
Ses biens sans nombre et sans mesure.
Dieu n'est que libéralité
Envers un cœur de charité.

L'homme qui pardonne le mal,
Bien plus qu'homme, il se surpasse.
Cette victoire est sans égal
Dans la nature et dans la grâce,
C'est un vainqueur si glorieux
Qu'il n'est connu que dans les cieux.

Pardonnez puisque le Seigneur
Par pure bonté vous pardonne,
Il est pour vous tout de douceur
Et vous n'en auriez pour personne.
Dites-moi : serez-vous sauvé
Si Dieu vous prend au pied levé ?

Jésus pardonne à ses bourreaux,
Il prie en leur faveur son Père.
Vous fait-on bien autant de maux,
Autant de sujets de colère :
Un Dieu mourant pardonne à tous.
Pécheur, calmez votre courroux.

Quelle rage de mépriser
Un Dieu qui pardonne et qui prie,
Qui tend les bras pour embrasser
Ceux qui lui font perdre la vie !
Vindictif, va te venger
Et dans l'enfer va te plonger.

Cantique n° 91, strophes 36 à 41. Recueil du R. P. Fradet, s. m. m., 1932.

Retraite mariale montfortaine 2011



❖ Retraite à Unieux (42)

du 24 au 29 octobre 2011 (dames/j. f., 23 places).
Renseignements et inscriptions :
Prieuré Saint François-Régis ☎ 04.77.40.20.55.



Lettres reçues



☞ « La lecture du dernier numéro (n° 75, février 2011), m'a rappelé un fait symbolique, mais décisif pour le choix de ma consécration. J'avais choisi, pour une raison à la fois pratique et affective, la date du 11 octobre. Mais quelle surprise de constater que : 11 octobre, moins 33 jours, égal 8 septembre ! Parfait pour commencer à faire naître le Règne de Marie en un cœur... De plus, entre le 8 septembre et le 11 octobre, il y a 7 fêtes importantes de la Sainte Vierge : Nativité de Marie, Saint Nom de Marie, Notre-Dame des 7 Douleurs, Notre-Dame de la Salette (Crise de l'Eglise et paroles : j'appelle mes enfants... ceux qui se sont donnés à moi...), Notre-Dame de la Merci, Notre-Dame du très saint Rosaire et Maternité de Notre-Dame. Sept fêtes qui sont comme un programme de vie spirituelle mariale et dont la dernière est le bouquet... »

☞ « Les épreuves de la vie sont parfois très difficiles. Fort heureusement, grâce à la foi et à la consécration de la Confrérie Marie Reine des Cœurs, elles sont plus faciles à accepter et à endurer. Depuis le jour de ma consécration, mon mari récite le chapelet avec moi tous les jours, ce qui nous a apporté, à tous les deux, plus d'unité dans les épreuves. »

☞ « Je vous remercie pour votre bulletin qui m'apporte toujours le réconfort. »



❖ **1698 membres** au 30 septembre 2011.

❖ **Le samedi 1^o octobre 2011, la sainte messe** sera célébrée pour les membres vivants et défunts de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*.

Le même jour, les membres peuvent gagner une **indulgence plénière** (aux conditions habituelles).

❖ **Signalez votre changement d'adresse** pour éviter le gaspillage de timbres.

❖ **Veillez prier pour le repos de l'âme de Françoise Curial et Marie-Annick Gauthier**, membres de la *Confrérie*, décédées en août 2011.

❖ **Tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal.** Il doit être demandé au moment du don. Merci de libeller les chèques des dons à l'ordre de : *F.S.S.P.X. Confrérie Marie Reine des Cœurs*.

❖ **Attention** : un chèque relatif à l'offrande d'une messe doit être libellé à l'ordre du prêtre.

❖ **Responsable de la publication** : *Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X.*

❖ **Impression** : *RDS Atlandoc, Nantes (44)*